

SERVICES TECHNIQUES

..°..°..

ADMINISTRATIF

..°..°..

ST/JZ/MP/GV

Domaine : FERMETURE ADMINISTRATIVE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE N°79/2024

Département de  
SEINE-ET-MARNE  
..°..°..

Canton de  
PONTAULT-COMBAULT  
..°..°..

Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet : Arrêté de fermeture administrative de l'établissement AMMU à compter du jeudi 28 mars 2024**

Le Maire de la Commune de Roissy-en- Brie,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 143-3 et R. 143-39,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieur,

**CONSIDÉRANT** que l'établissement AMMU est ouvert au public sans avoir, préalablement déposé de dossier de demande d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public,

**CONSIDÉRANT** qu'invité à régulariser sa situation, l'établissement AMMU n'a à ce jour déposé qu'un dossier incomplet et reste ouvert au public,

**CONSIDÉRANT** que la vérification des règles de sécurité dans les établissements recevant du public préalablement à leur ouverture visent à protéger les personnes et les biens,

**CONSIDÉRANT** que le non-respect de ces règles entraînent un risque de sécurité public qu'il appartient au Maire de prévenir,

### ARRETE

**Article 1** : L'établissement AMMU relevant du type M et de la 5ème catégorie sis 6, Première avenue – 77680 Roissy-en-Brie sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

**Article 2** : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après la régularisation administrative de l'établissement par le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux complet et sa validation par les différents services compétents.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun (43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à l'exploitant de l'établissement dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours de Pontault-Combault,

Roissy en Brie, le 28 mars 2024

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué en charge de  
l'urbanisme,  
de l'environnement, des grands projets, des  
travaux et des quartiers

